

Ville de Marnay

Conseil municipal

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2016

Sous la présidence de M Vincent Ballot

12 conseillers présents : Vincent BALLOT, Laurence BOUCHASSON, Judith BUGNET, Jean-Louis FASSET, Alexandra FERREIRA, Bernard GIRARD, Bernadette MADIOT, Catherine MARIN-GUITON, Mélanie MORLAND, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT.

Pouvoir : Pierre ZANGIACOMI à Bernadette MADIOT

Absents : Bernard MORCHE, Bénédicte THIELLEY

Secrétaire de séance : Yves MOUCHOT

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 novembre 2016 ;
- Travaux d'aménagement de la route de Gray : demandes de subvention amendes de police ; travaux de reprofilage ; convention avec le département ;
- Travaux d'aménagement de la route de Gray : mission de maîtrise d'œuvre (convention) ;
- Adhésion à l'agence Départementale Ingénierie 70 : adhésion au pôle d'assistance informatique ;
- Plan de désherbage communal ;
- Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 : réhabilitation de l'atelier communal ;
- Question diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures

Modification de l'ordre du jour : M. le Maire demande de rajouter les délibérations suivantes :
élection des nouveaux représentants communautaires, ouverture de crédits (écriture opérations

patrimoniales), régularisations d'écriture dépenses exercice 2016, convention ludothèque, tarification salle " Weight Watcher ", demande de subvention accessibilité PMR, travaux toiture salle Corinne Gillier Barbe (demande de subventions), régularisations d'écritures, subvention Agence de l'Eau.

Aucune objection n'est faite.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la réunion du 22 novembre 2016.

Approuvé à l'unanimité

1 - Travaux d'aménagement de la route de Gray : demandes de subvention amendes de police ; travaux de reprofilage ; convention avec le département

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du précédent Conseil Municipal concernant une demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement de la route de Gray. Le montant des travaux est estimé à 300 275 € HT.

Il demande aux membres du Conseil l'approbation de l'avant-projet qui consiste en des travaux de voirie, un cheminement piétonnier, la création d'espaces verts, l'aménagement du stationnement, ...

Le Conseil municipal sollicite les subventions suivantes : l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30% et au titre des amendes de polices (pour les aménagements de mise en sécurité), le Conseil Départemental pour la pose des bordures de trottoirs.

Pour : 13

M. le Maire informe que les travaux de reprofilage de la RD67E réalisés après seront sous maîtrise d'ouvrage du Département. La commune doit s'engager à participer financièrement à ces travaux. Deux solutions ont été proposées et estimées à :

- Solution 1 : Reprofilage en grave émulsion + ECF bicouche
Coût total : 30 000 € H.T. soit 36 000 € T.T.C.
Part à la charge de la commune : 17 500 € H.T. soit 21 000 € T.T.C.

- Solution 2 : Rabotage + BBSG
Coût total : 35 000 € H.T. soit 42 000 € T.T.C.
Part à la charge de la commune : 22 500 € H.T. soit 27 000 € T.T.C.

Dans la solution 1, la réalisation des deux plateaux surélevés n'est pas comprise. Par contre, elle l'est dans la solution 2.

Il demande aux membres du Conseil d'adopter la deuxième solution pour les travaux de reprofilage de la route de Gray qui auront lieu en 2017 et de solliciter le Département pour l'intervention de ces travaux.

Pour : 13

2- Travaux d'aménagement de la route de Gray : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Ingénierie 70.

A ce titre il rappelle le projet d'aménagement de la route de Gray validé lors du conseil municipal du 22 novembre 2016. Ce projet a été réalisé par Ingénierie 70.

Il en découle une proposition d'assistance pour cette opération qui donne lieu à une convention entre la commune et l'agence Départementale Ingénierie 70. Celle-ci précise entre autre, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'Ingénierie 70.

Il demande au conseil d'approuver la mission d'assistance, concernant l'opération d'aménagement de la route de Gray, confiée à l'Agence Départementale Ingénierie 70 et de l'autoriser à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Pour : 13

3- Adhésion à l'Agence Départementale Ingénierie 70 : adhésion au pôle d'assistance informatique

Monsieur le Maire présente l'Agence Départementale Ingénierie 70.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment trois compétences optionnelles :

- Compétence aménagement ;
- Compétence Application du Droit des Sols ;
- Compétence d'assistance informatique.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité était adhérente au service d'assistance informatique « Magnus » mis en place par le Département. Le Département ne pouvant plus assurer cette assistance (Loi NOTRe - perte de la clause de compétence générale), cette assistance sera réalisée par l'Agence Départementale Ingénierie 70 à compter du 1er janvier 2017.

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale Ingénierie 70, M. le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation d'adhérer à l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour la compétence d'assistance informatique et d'adopter leurs statuts.

Pour : 13

4 - Plan de désherbage communal

Jérémy RONDOT indique que la mise en place de l'objectif zéro pesticide (interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires) sur l'ensemble des espaces publics sera appliquée sur le territoire de la Commune à partir du 1^{er} janvier 2017.

La commune de Marnay a accepté de participer à cette opération et s'est engagée depuis 3 ans.

Un plan de désherbage communal a été réalisé par la société FREDON. Ce plan montre les espaces où sont utilisés des produits chimiques (désherbant, anti mousse, etc...) et propose différentes solutions de remplacement.

5 - Dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 : réhabilitation de l'atelier commun

L'état de la toiture de l'atelier communal situé Place de la Gare nécessite des travaux de réfection garantissant la mise en sécurité du bâtiment et de son environnement. Cet atelier est destiné à abriter divers matériels communaux.

L'estimation faite pour la réparation de la toiture s'élève à 77 500 € HT.

M. le Maire demande aux membres du Conseil d'adopter la réalisation de ces travaux et l'autorisation de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2017

Pour : 13

6 - Election des nouveaux représentants communautaires

M. le Maire explique que, dans le cadre de la répartition de droit commun, le nombre de délégués communautaires à la CCVM est de 57 à compter du 1^{er} janvier 2017. La commune de Marnay disposera d'un nombre de conseillers communautaires élus inférieur, passant de 6 délégués à 5 délégués communautaires.

Il convient donc d'élire des nouveaux délégués afin de représenter la commune au sein du conseil communautaire.

BALLOT Vincent, BOUCHASSON Laurence, FASSET Jean-Louis, ZANGIACOMI Pierre et RIETMANN Michaël se présentent à la candidature de représentants de la commune au sein de l'organe délibérant du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour : 13

7- Ouverture de crédits (écriture opérations patrimoniales)

Monsieur le Maire expose que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour régler les écritures comptables suite aux échanges de terrains avec Interval sur l'exercice 2016.

Il y a lieu d'effectuer des ouvertures de crédits pour régulariser les écritures. Ces écritures n'ont aucune incidence sur le budget, ce sont uniquement des écritures d'opérations patrimoniales.

Art /chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
204412-041 Dépense	GFP : Bâtiment et installation/ Opérations patrimoniales	28 000 €	
2113-041 Recette	Terrains aménagés autres/ Opérations patrimoniales	19 046.58 €	
2111-041 Recette	Terrains nus/ Opérations patrimoniales	8 953.42 €	

Pour : 13

8 - Régularisations d'écriture dépenses exercice 2016

Monsieur le Maire expose que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses de l'exercice 2016. Il y a lieu d'effectuer des virements de crédits pour régulariser les écritures.

- Budget commune

Art/chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
2041582/204	GFP : Bâtiment et installation	+8 550 €	
21568	Autre matériel et outillage		-8 550 €

Art/chap.	Objet des dépenses	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
722-042	Travaux en régie		1 364 €
023	Virement à la section investissement		1 364 €
2128-040	Aménagement de terrain		1 364 €
021	Virement à la section investissement		1 364 €

Pour : 13

- Budget eau

Art/chap.	Objet des dépenses	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
72-042	Travaux en régie		44 652 €
023	Virement à la section investissement		44 652 €
2156-040	Réseaux rue Henri Vincenot		44 652 €
021	Virement à la section investissement		44 652 €

Pour : 13

9 - Convention ludothèque

Monsieur le Maire rappelle que les échanges entre la bibliothèque de la commune et la médiathèque départementale sont encadrés contractuellement par une convention générale de partenariat d'une durée de 3 ans.

Cette convention détaille les engagements, droits et devoirs des parties signataires. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2016 et doit donc faire l'objet d'un renouvellement.

Une modification intervient dans cette nouvelle convention à savoir la prise en charge par notre collectivité du transport des documents.

En contrepartie, une augmentation du nombre maximum de réservations et la proposition de nouvelles offres de ressources électroniques et numériques seront possibles.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux l'approbation de la nouvelle convention et l'autorisation de signer cette dernière.

Pour : 13

10 - Tarification salle " Weight Watcher "

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de location existe entre la commune et « Weight Watcher » pour la salle de réunion située au château. Ils l'occupent actuellement tous les lundis soir de 18 h à 21 heures.

M. le maire demande l'autorisation aux conseillers de facturer la salle de réunion « Weight Watcher » tous les lundis soir de la façon suivante : 1 gratuite toutes les 4 réunions et selon le tarif voté par délibération du 09 janvier 2003 soit 30 euros.

Pour : 13

11 - Demande de subvention accessibilité PMR

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) transmis en Préfecture le 21 septembre 2015, des travaux d'accessibilité sont prévus pour trois ans. Pour 2017, les travaux d'accessibilité du foyer club 3^{ème} âge sont prévus. Une délibération a été prise lors du précédent conseil municipal pour demander l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR. Il propose de solliciter l'aide du Département dans le cadre de la politique d'aide à la mise en accessibilité des bâtiments publics. Ces travaux sont estimés à 9 462 € HT.

Pour : 13

12 - Travaux toiture salle Corinne Gillier Barbe (demande de subventions).

L'état de la toiture au-dessus de la salle Corinne Gillier Barbe côté rue Carnot et Place Terrier de Santans (sur bâtiment mairie) nécessite des travaux de réfection garantissant la mise en sécurité du bâtiment et de son environnement.

L'estimation faite pour la réparation de la toiture s'élève à 40 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'adopter l'estimation des travaux de réhabilitation de la toiture de la salle Corinne Gillier Barbe et l'autorisation de solliciter pour la réalisation de ces travaux, l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2017.

Pour : 13

13 - Travaux d'aménagement de la route de Gray : demande de subvention Agence de l'Eau.

Du fait de l'adoption par la Commune du plan communal de désherbage (zéro pesticide), le Conseil municipal peut solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau pour les travaux paysagers (noues, ...) programmés lors des travaux d'aménagement de la route de Gray.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter pour la réalisation de ces travaux, l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Pour : 13

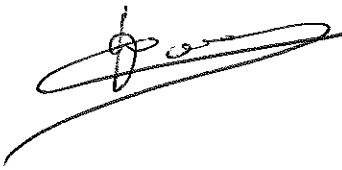
14 - Questions diverses

Les vœux du Maire auront lieu à la salle culturelle Anne Frank le vendredi 6 janvier 2017 à 19 h.
Les maires des nouvelles communes entrant au 1^{er} janvier 2017 dans la Communauté de Communes du Val Marnaysien seront également conviés.

Jean-Louis FASSET demande qu'un contrat d'entretien pour les terrains de football soit inscrit au budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Secrétaire de séance,
Yves MOUCHOT



Le Maire,
Vincent BALLOT

